

**Point COVID**

Au 09 mars 2022

Depuis le 28 février, le masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au « pass vaccinal ». Le port du masque en intérieur demeure dans les transports et les lieux clos non soumis au pass vaccinal. Pour rappel, depuis le 2 février, le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire. Le port du masque n'est plus obligatoire dans les salles de spectacle, les salles de concert et les cinémas, depuis le 28 février 2022.

Les concerts debout ont repris, dans le respect du protocole sanitaire, depuis le 16 février. Dans les cafés et les bars, la consommation debout est de nouveau autorisée depuis le 16 février.

Les discothèques, fermées depuis le 10 décembre, sont ouvertes dans le respect du protocole sanitaire depuis le 16 février.

Levée des jauges dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres...). Pour accéder à ces lieux, le port du masque reste obligatoire, depuis le 2 février.

Manifestations et événements sportifs : le port du masque n'est plus obligatoire depuis le 28 février.

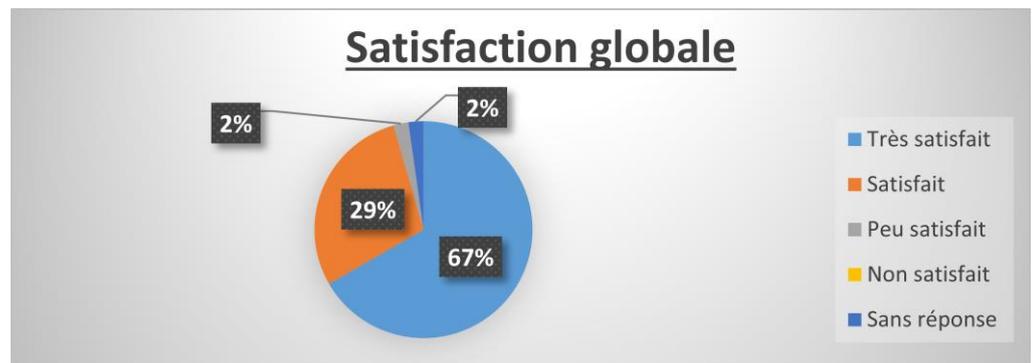
À partir du 14 mars, l'application du pass vaccinal sera suspendue dans les endroits où il était exigé. Passée cette date, le pass sanitaire restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Le port du masque ne sera plus obligatoire. Tous les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.

**« Agissons ensemble pour une amélioration continue de la qualité »**

**RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION SUR L'ANNÉE 2021**

**Étudiants** : Les étudiants sont accueillis tout au long de l'année. Les référents remettent à chaque étudiant une pochette comprenant entre autres, ledit questionnaire, lequel est à remettre aux référents en fin de stage. **Pour l'année 2021** :

- 27 étudiants AS ou IDE ont effectué un stage complet dans notre SSIAD en 2021 – 9 questionnaires retournés soit 33,33%.

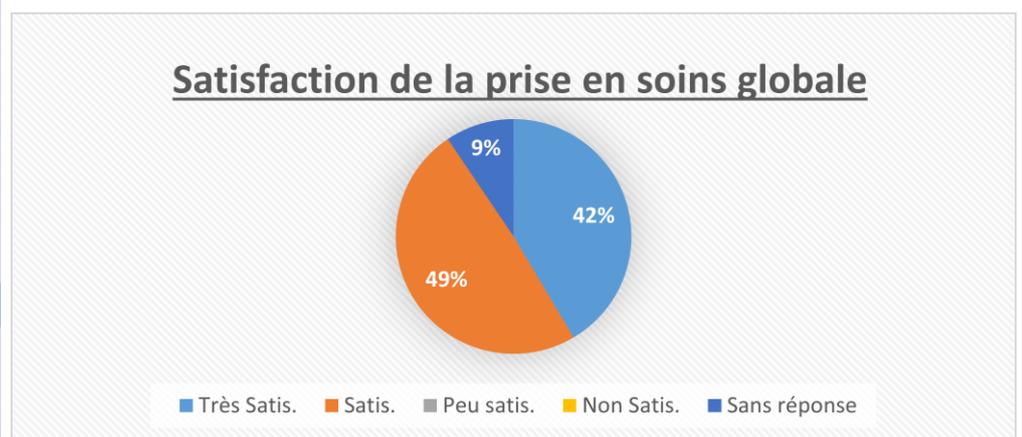


Globalement 67% des étudiants sont très satisfaits de l'accompagnement et du suivi qu'ils ont pu avoir au sein du SSIAD de Marquette-lez-Lille



Le taux de retour de cette année est inférieur (33,33% contre 61,90% en 2020) à celui de l'année précédente. Il paraît essentiel de travailler autour d'actions permettant de redynamiser le processus.

**Patients** : 71% de retour cette campagne. 70% des répondants sont des femmes contre 30% d'hommes.



42 % sont très satisfaits, 49% sont satisfaits et 9 % n'ont pas répondu à l'item. Le degré de satisfaction générale reste similaire aux années précédentes.

Les rapports complets sont disponibles à la consultation dans la bannette à l'entrée et sur **Qualinéo**

